

Décision

Générale

colonial

Décision n° 174-224-1915 Mutation.

n° 174-224-1915

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

5 juin 1915

Numéro JO

n° 224 du 30/06/1915

Date du numéro

30 juin 1915

TEXTE INTÉGRAL

une somme de cinq cent francs a été mise à la disposition de M. le Lieutenant GUYOT Président de l'œuvre des tombes pour lui permettre d'assurer le paiement des dépenses afférentes à l'entretien du cimetière, du corbillard, et du mulet réformé " Vol – au – Vent " affecté au corbillard. M. GUYOT devra ultérieurement justifier de la somme ainsi mise à sa disposition.